

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 17 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi dix-sept juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du onze juin deux mille quatorze en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H 00.

Etaient présents : Béatrice L'ECUYER, Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, BOURDIN Ludovic, Pascal DROGUEUX, Martine FRICK, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Kévin MACÉ, Anne POTEAU, Mickaël TANGUY.

Absent(s) excusé(s): Marie-Christine LEGESNE, Éric MEKKAKIA, Christophe PIROUÉ.

Pouvoir(s) : Marie-Christine LEGESNE à Bruno GUILLIER, Éric MEKKAKIA à Alain BOUSSARD, Christophe PIROUÉ à Béatrice L'ECUYER.

Conformément aux règles établies, Madame Christiane ROUSSEL est nommée secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, tous les membres acceptent le compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 15 mai 2014.

ORDRE DU JOUR

Désignation référent « plan iode » :

Madame le Maire rappelle qu'en cas de déclenchement du plan « IODE », la disposition spécifique ORSEC prévoit désormais de s'appuyer sur les communes pour réaliser la distribution des comprimés d'iodure de potassium. Suite aux récentes élections municipales, afin de procéder à la mise à jour du plan, il convient de désigner un référent titulaire, un référent suppléant et de choisir un site sur la commune qui servira de lieu de distribution des comprimés d'iodure de sodium en cas de déclenchement du plan « IODE ». Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Alain BOUSSARD référent titulaire et Monsieur Kévin MACÉ référent suppléant et choisi la salle polyvalente Vital LALO comme site de distribution.

Adhésion des communes de Faremoutiers et Canne Ecluses au SDESM :

Par courrier en date du 22 mai dernier le SDESM nous demande de nous prononcer sur l'adhésion des Communes de Faremoutiers et Canne Ecluses au SDESM. Après en avoir délibéré, par 4 Abstentions B. GUILLIER, C. ROUSSEL, K. MACÉ, M-C. LEGESNE et 11 voix Pour, le Conseil Municipal, émet un avis favorable pour l'adhésion des Communes de Faremoutiers et Canne Ecluses au SDESM.

Fonds de concours pour fonctionnement de la piscine intercommunale de Courpalay :

La compétence réhabilitation, aménagement, maintenance et exploitation de la piscine de Courpalay appartient à la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres depuis le 6 mai 2010. Compte tenu de l'importance des frais de fonctionnement générés par l'exploitation de la piscine intercommunale, la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, sollicite que la contribution communale au fonctionnement prenne la forme d'un fonds de concours. Les frais de fonctionnement de la piscine intercommunale, s'élèvent à 45.182,34 euros pour 2014 (hors frais de personnel). La contribution des Communes est évaluée à 1,38 € par habitant. Après en avoir délibéré, par 2 voix Contre I. LARMURIER, P. DROGUEUX, 2 Abstentions M. TANGUY, A. POTEAU et 11 voix Pour, le Conseil Municipal, accepte de financer le fonds de concours par la contribution au coût de fonctionnement (hors personnel) de la piscine intercommunale des Sources de l'Yerres pour un montant de 1.168,86 € pour l'année 2014.

Choix du prestataire pour les Temps d'Activités Périscolaires :

Madame le Maire rappelle qu'en application de la réforme des rythmes scolaires, la mise en œuvre du projet éducatif territorial dans le cadre dérogatoire au sein du RPI PECY VAUDOY est prévue à compter de la rentrée scolaire 2014 comme suit, sous réserve de l'accord de l'inspection académique :

Ecole de PECY

Lundi et jeudi	de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 15h15
Mardi et vendredi	de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45
Mercredi	de 8h45 à 11h45

Ecole de VAUDOY

Lundi et jeudi	de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45
Mardi et vendredi	de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 15h15
Mercredi	de 8h45 à 11h45

Cette nouvelle organisation nécessite la mise en place à la fin des cours de Temps d'Activités Pédagogique (TAP) incombant au SIVOS PECY VAUDOY, définis comme suit

Ecole de PECY

Lundi et jeudi	de 15h15 à 16h45
----------------	------------------

Ecole de VAUDOY

Mardi et vendredi	de 15h15 à 16h45
-------------------	------------------

Vu les moyens humains et les locaux nécessaires à la mise en place de ces activités, vu la consultation des différents organismes spécialisés dans la gestion et l'accueil d'enfants dans le cadre des TAP, vu le souhait des communes de PECY et VAUDOY, communes composant le SIVOS PECY VAUDOY de proposer sur le temps de ces TAP des activités sportives, culturelles et éducatives, vu les coûts qu'engendre la mise en place de ces TAP, vu les devis reçus de la FOCEL et du CDSMR, considérant que la FOCEL et le CDSMR répondent à tous les critères demandés par les communes adhérentes du SIVOS PECY VAUDOY, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, dit que la gestion des TAP sera partagée entre la FOCEL et le CDSMR selon le planning défini ci-dessus, charge Madame le Maire d'informer le Président du SIVOS PECY VAUDOY de la présente décision afin qu'il puisse souscrire les conventions avec la FOCEL et le CDSMR nécessaires à l'organisation de ces TAP et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Proposition d'achat de terrains appartenant à la Commune par : M. Jean-Claude MEUNIER, M. Nicolas CAUDAL et M. Samuel VANDAELE :

Par courriers, ces personnes ont demandé de pouvoir acquérir des parcelles de terrains jouxtant leurs propriétés :

❖ M. Jean-Claude MEUNIER est propriétaire d'une maison sise 20 Grande Rue, parcelles cadastrées C n° 202 et 203. Il souhaite pouvoir acheter une partie de la parcelle de terrain cadastrée C n° 204.

❖ M. Nicolas CAUDAL est propriétaire d'une maison sise 16 rue de la Poste, parcelle cadastrée C n° 391. Il souhaite pouvoir acheter une partie de la parcelle de terrain cadastrée C n° 388.

❖ M. Samuel VANDAELE est propriétaire d'une maison sise 14 rue de la Poste, parcelle cadastrée C n° 704. Il souhaite acheter une partie de la parcelle de terrain cadastrée C n° 388. Après en avoir délibéré, par 11 voix Contre B. L'ECUYER, B. GUILLIER, C. ROUSSEL, L. BOURDIN, P. DROGUEUX, M. GRANDISSON, I. LARMURIER, A. POTEAU, M. TANGUY, M-C. LEGESNE, C. PIROUÉ, 2 Abstentions M. FRICK, K. MACÉ et 2 voix Pour, le Conseil Municipal, décide de ne pas vendre ces parcelles de terrains aux demandeurs.

Affaires diverses :

Chemins communaux :

Considérant que le département est compétent pour établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, après avis des communes intéressées, que les itinéraires inscrits à ce plan peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux. Considérant que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution et que toute opération publique d'aménagement foncier doit respecter ce maintien ou cette continuité. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal abroge les délibérations du 22 Mars 2010 et du 17 Mars 2014, émet un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, annexé à la délibération, après la suppression du chemin 15 CR dit du Bois de Iugins, du chemin 16 RD n° 209 de Bray-sur-Seine à Coulommiers et l'ajout du chemin 31 VC de Vaudoy au Jariel ; Accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux tels que désignés ci-dessus.

Renouvellement du bail de location pour Monsieur Guy DONY :

Le bail de Monsieur Guy DONY arrive à son terme le 31 août prochain, il convient donc de reprendre une délibération pour le prolonger. Monsieur Guy DONY, demande s'il serait possible que son nouveau bail, soit d'une durée de 3 ans ? Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la requête de Monsieur Guy DONY, car ce logement peut-être prioritaire lors d'une demande de logement pour un instituteur et autorise Madame le Maire à renouveler ce contrat de location pour un an, à Monsieur Guy DONY, à compter du 01 septembre 2014. Le loyer étant fixé à 550,42 € plus une provision sur les charges récupérables sur les loyers notamment les ordures ménagères fixée à 16 € soit au total 566,42 € par mois, avec une révision du prix en janvier 2015.

Questions diverses :

Madame Béatrice L'ECUYER donne lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture concernant la réglementation pour la mise en péril d'un bien. Après un tour de table, il est décidé de revoir ce point en commission urbanisme.

Elle refait le point sur le projet du contrat rural intercommunal pour la future école/cantine pour le RPI PECY/VAUDOY. Un rendez-vous avec l'architecte, est fixé le mardi 24 juin prochain à Pécy.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ECUYER lève la séance à 21 h 20

Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.

NOMS	PRENOMS	POUVOIRS	SIGNATURES
L'ECUYER	Béatrice		
BOUSSARD	Alain		
GUILLIER	Bruno		
ROUSSEL	Christiane		
BOURDIN	Ludovic		
MACÉ	Kévin		
DROGUEUX	Pascal		
TANGUY	Mickaël		
LEGESNE	Marie-Christine	B. GUILLIER	
GRANDISSON	Max		
PIROUÉ	Christophe	B. L'ECUYER	
FRICK	Martine		
MEKKAKIA	Éric	A. BOUSSARD	
POTEAU	Anne		
LARMURIER	Isabelle		